
	Participation au Programme Coset (Cohortes pour la Surveillance Epidémiologique en lien avec le Travail)	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

Le programme Coset (COhortes pour la Surveillance Epidémiologique en lien avec le Travail), est un programme national de surveillance des risques professionnels multi professions et multi secteurs coordonné et mis en œuvre par l'InVS.

Dans un premier temps, la population concernée par ce programme sera celle des actifs bénéficiaires des trois principaux régimes de sécurité sociale qui couvrent 95% des actifs en France. La cohorte Constances mise en place par l'unité Inserm U1018 (1) fournira des données concernant les actifs du régime général ; les cohortes Coset-MSA et Coset-RSI mises en œuvre par le Département santé travail (DST) de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) couvriront respectivement les agriculteurs, les artisans et commerçants . La cohorte Constances prévoit de recruter environ 200 000 personnes et les cohortes Coset-MSA et Coset-RSI environ 30 000 personnes par Régime.

L'objectif principal du programme Coset est la connaissance et la surveillance de la morbidité et de la mortalité de la population selon l'activité professionnelle en France. Les données étudiées permettront de décrire et de suivre l'évolution de l'état de santé de la population au travail en France.

Ce programme permettra de mettre en évidence des différences éventuelles de morbidité selon l'activité professionnelle, d'appréhender les différences inter-régime le cas échéant, de développer des études spécifiques auprès d'une profession ou d'un secteur d'activité et d'alerter précocement les pouvoirs publics en cas de dégradation pour une ou plusieurs catégories d'emplois.

Dans chaque cohorte des informations sur la santé et les conditions de travail seront recueillies à l'inclusion par questionnaire auto-administré (AQ) et par accès aux systèmes d'informations (SI) existants. Tous les participants du programme Coset seront suivis annuellement selon des modalités compatibles par AQ et accès aux SI existants.

Le RSI qui collabore à ce programme, apporte donc sa contribution qui comprend :

- pour l'inclusion au programme, les extractions (Applications décisionnelles OCAPI et CREA) de données nécessaires pour proposer à une population d'indépendants sélectionnés suivant les critères fixés par le programme, de participer (volontariat).
- pour le suivi du programme, la fourniture des données nécessaires concernant les indépendants qui ont accepté (cohorte du programme) de participer.



La première phase concerne l'inclusion pilote pour la constitution de la cohorte d'actifs relevant du RSI, mise en œuvre en septembre 2012 et concernant 3 caisses RSI (professions libérales Ile de France, Aquitaine et Bretagne). Elle a été précédée d'une phase de sélection de la population en février et juin 2012.

L'INVS a élaboré le protocole (Version du 28/07/2011) pour cette étude pilote de la constitution de l'échantillon d'actifs relevant du RSI et a obtenu l'avis favorable du CCTIRS le 22 septembre 2011 (N° de dossier 11.520), a ainsi que l'avis favorable de la CNIL le 11 avril 2012 (N°911471 décision DR-2012-091).

Catégories de personnes concernées par le traitement

- Ressortissants du RSI répondant aux critères du programme et volontaires pour participer.

Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ► ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ► ..)
► A) Données d'identification (civilité, nom, prénom, adresse...) ► P) Données relatives à l'état de santé (antécédents médicaux personnels, pathologies prévalentes, poids, taille, état de santé général) ► R) Données relatives au cadre familial (situation de famille, notion de vie en couple, composition du foyer, situation professionnelle du conjoint)	► A, As, P,Q) le personnel médical et personnel habilité du RSI. ► P,Q) le personnel médical et personnel habilité de la CNAM-TS. ► P, Q, R,S) le personnel médical et personnel habilité de l'InVS. ► A) tiers de confiance	► les données extraites puis transmises par le RSI feront l'objet d'une conservation par le RSI pendant 2 ans

	Participation au Programme Coset (Cohortes pour la Surveillance Epidémiologique en lien avec le Travail)	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

- ▶ S) Données relatives aux comportements de santé (statut tabagique, consommation de tabac, d'alcool)
- ▶ Q) Données relatives à la carrière professionnelle (niveau d'étude, situation professionnelle actuelle, conditions de travail actuelles, historique professionnel)

_____ Données sensibles _____

- ▶ As) N° de sécurité sociale de l'ouvrant droit, l'utilisation du NIR est autorisée pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420)

Transferts de données hors RSI

▶ La confidentialité/anonymisation des données échangées avec l'InVS et la Cnam-TS est assurée par le protocole d'inclusion pilote (version du 28 juillet 2011) mettant en œuvre un tiers de confiance et des « numéros de confidentialité » propres à chaque destinataire des données.

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Pour la partie propre au RSI (Extraction de données et mise à disposition du programme) : Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex Pour l'ensemble du programme : l'Institut de Veille Sanitaire	Pour la partie propre au RSI : Direction de la santé Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex Pour l'ensemble du programme : l'Institut de Veille Sanitaire

Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Service Médical de la caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.le-rsi.fr ou à la Caisse Nationale) Direction de la Gestion du Risque et de l'Action Sociale Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@le-rsi.fr	Pour l'ensemble du programme : l'avis favorable du CCTIRS le 22 septembre 2011 (N° de dossier 11.520), ainsi que l'avis favorable de la CNIL le 11 avril 2012 (N°911471 décision DR-2012-091). Pour la partie propre au RSI : OCAPI (extraction de données) : déclaration par le RSI à la CNIL sous le N°342521. CREA : déclaration par le RSI à la CNIL sous le N°1359496.

Autres informations (s'il y a lieu)

- ▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON
- ▶ Droit d'opposition : OUI